<u>2023-01-19-15</u>: Plan de financement d'un bâtiment tertiaire France Services (actualisation)

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf janvier à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maineet-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Ме	embres en exercice :50
M	lembres présents :37
	Pouvoirs :8
	Quorum :26
	Votants :45
	Votes pour :45
	Votes contre :0
	Abstention :0
D	Date de convocation : 13/01/2023
	Date d'affichage:

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Hervé BLANCHAIS, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Françoise PASSELANDE, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs:

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Dominique MENARD, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Brigitte OLIGNON donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Jean-Marc COTTIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Michel BOURCIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération n°2022-06-30-36 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2022 relative au projet France Services Les Hauts-d'Anjou/ mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe ;

VU l'axe 1 du projet de territoire « Habiter et accueillir des habitants sur tout le territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDERANT que le futur France Services des Hauts-d'Anjou sera contigu de l'hôtel de ville de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, qui fera l'objet d'une reconstruction par la commune des Hauts-d'Anjou et qu'ainsi seront regroupés en cœur de bourg, sur un site unique, ces deux services publics que sont le France services des Hauts-d'Anjou ainsi que la mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, avec la mutualisation des espaces d'accueil dans une perspective de mise en œuvre d'un point d'accès commun pour la population ;

CONSIDERANT qu'il a été décidé que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et la commune des Hauts-d'Anjou soient chacunes propriétaires de leur équipement respectif (France Services pour la CCVHA et la mairie déléguée pour la commune des Hauts-d'Anjou), il a été convenu de recourir à une division en volumes sous la forme d'un ensemble immobilier complexe (EIC) ;

CONSIDERANT qu'une telle opération permettra aux deux collectivités de se projeter dans un avenir facilité car permettant une situation de fonctionnement idéale à coûts mutualisés; elle consolidera fortement et portera une belle ambition sur la polarité de Châteauneuf-sur-Sarthe;

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne l'équipement France services propriété de la CCVHA, le plan de financement estimatif est déterminé comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition		Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (40%)	

Maîtrise d'œuvre et autres prestations	188 000 €	conseil régional des Pays-de-la-	348 400 €
intellectuelles :	139 500	Loire (20%)	
• maîtrise	€		
d'œuvre,¹	10 500		
• programmis	€		
te • OPC	16 000		
• contrôle	€ 9 000 €		
technique,	7 100 €		
diag.	2 400 €		
• géotechniq	3 500 €		
ue,	3 300 C		
• CSPS,			
• géomètre.			
Travaux :	1 460	Reste à charge	696 800 €
- montant phase	000 €	CCVHA (40%)	
APS ²	1 216	, ,	
- révisions,	000 €		
actualisations,	244 000		
avenants	€		
Mobiliers et	34 000 €		
équipements			
Frais divers dont	60 000 €		
concessionnaires			
de réseaux			
TOTAL	1 742	TOTAL	1 742 000
	000€		€

¹ Montant de la prestation de maîtrise d'œuvre déterminé conformément aux dispositions du marché de maîtrise d'œuvre.

² Cf. avant-projet sommaire (APS) fiche financière.

ENTENDU l'exposé de Monsieur PAGIS, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- Réitérer son approbation relative à la programmation de la construction d'un bâtiment France Services à Châteauneuf-sur-Sarthe sur la commune nouvelle des Hauts-d'Anjou, pour un budget estimatif de 1 742 000 € HT, cela dans le cadre d'un programme global de construction d'un EIC France services/mairie de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe;
- D'approuver le plan de financement de l'opération en ce qui concerne la CCVHA tel que présenté ci-dessus ;
- De dire que le Président ou son représentant pourra déposer les dossiers de subventions nécessaires au financement de l'opération ;
- De dire que le Président ou son représentant pourra lancer tous les appels d'offres nécessaires à la mise en œuvre de ce programme de construction ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance le 19 janvier 2023 au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président